

La police utilise les empreintes des cadavres pour débloquent les iPhone

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 <p>LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES</p>	 <p>LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES <i>fr</i></p>	 <p>LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE</p>	 <p>SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions</p>	 <p>LE NET EXPERT FORMATIONS</p>	 <p>LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES</p>
 <p>iPhone X</p>		<p>La police utilise les empreintes des cadavres pour débloquent les iPhone</p>			

Plusieurs sources dans les autorités policières américaines ont admis à Forbes utiliser les empreintes des corps pour débloquent les iPhone grâce au Touch ID, dans le cadre d'une enquête criminelle.

La police cherche maintenant à savoir comment ils peuvent utiliser la reconnaissance faciale Face ID pour pirater les téléphones des suspects.

Bob Moledor, spécialiste judiciaire au FBI, a déclaré à Forbes que la première utilisation connue du Touch ID dans une enquête criminelle remonte à 2016, après l'attaque terroriste dans l'université d'Etat de l'Ohio d'Abdul Razak Ali Artan, abattu ensuite par un policier. Moledor a confirmé qu'un agent du FBI a placé l'index du décédé sur son iPhone dans le but d'accéder à son téléphone et de révéler davantage d'informations sur ses motivations.

Malheureusement, la tentative a été infructueuse car, pendant que le FBI demandait l'autorisation pour accéder au téléphone, il s'est éteint, ce qui signifie qu'un code était également nécessaire...[lire la suite]

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, twitter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD) et à se protéger des pirates informatiques.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
 - FORMATION AU RGPD
 - FORMATION DE DPO
 - AUDITS RGPD
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
 - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)
- **CYBERCRIMINALITÉ**
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS
 - RECHERCHE DE PREUVES
- **EXPERTISES**
 - EXPERTISES PRIVÉES
 - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
 - EXPERTISES JUDICIAIRES
 - RECHERCHE DE PREUVES
- RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité, Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.

Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous



Source : *La police utilise les empreintes des cadavres pour débloquer les iPhone*